



## Vacances scolaire et obligation de travail

-----  
Par Erika2803

Bonjour,

Mon conjoint devait prendre ses enfants pendant la deuxième semaine des vacances scolaire au mois d'octobre, mais étant dans l'obligation de travailler il en a informer son ex femme et lui a donc proposer de les prendre la première semaine. Celle-ci refuse. En à t-elle le droit ?

Merci de vos réponses

-----  
Par sophie75

"Si la décision du juge ne précise pas certains points, sachez qu'il y a des règles par défaut, voici donc un florilège des questions les plus courantes, à appliquer seulement si la décision du juge ne prévoit rien de spécifique.

le droit de visite et d'hébergement n'est pas une obligation pour celui qui en bénéficie, par contre c'est une obligation pour le parent qui a la résidence habituelle des enfants

à défaut d'autre indication dans le jugement, c'est à celui qui bénéficie du droit de visite et d'hébergement de chercher et ramener l'enfant jusque chez le parent avec lequel il réside habituellement

le parent bénéficiaire du droit de visite et d'hébergement peut librement se faire substituer par une personne de confiance de son choix

les règles des week end et jours de semaines ne s'appliquent pas pendant les vacances scolaires

les règles de l'alternance en cours durant l'année scolaire ne s'appliquent pas pendant les vacances scolaires

le parent bénéficiaire d'un droit de visite et d'hébergement n'est pas obligé de se libérer de ses obligations professionnelles pour prendre l'enfant durant les congés."

-----  
Par Erika2803

merci donc elle n'a pas le droit de lui refuser ses enfants ?  
En sachant qu'il lui propose juste un inversement des vacances scolaires et qu'il la prévient à l'avance;

-----  
Par sophie75

que votre conjoint dise à son ex qu'il n'est pas obligé de se libérer de ses obligations professionnelles pour prendre ses enfants durant leurs vacances. Pourquoi l'ex refuse ce changement de date ?

-----  
Par Erika2803

Je ne sais pas du tout. En plus elle ne travaille pas donc aucun changement pour elle.  
Lui il sait qu'il n'est pas dans l'obligation de les prendre mais il a quand même envie de les voir.  
Moi je veux juste savoir si elle est dans ses droits de lui refuser de voir ses enfants même si ce n'est pas la bonne semaine ? Surtout qu'il l'a prévient plus d'un mois à l'avance donc bon elle a le temps de voir venir..

De toute façon c'est une pauvre fille, ça fait bientôt 7 ans qu'ils ne vivent plus ensemble et elle est toujours entrain de chercher le moindre prétexte pour l'ennuyer

-----  
Par sophie75

son désir est de nuire à son ex et de se venger de lui. Saisissez votre JAF

-----  
Par Erika2803

En arriver là pour voir ses enfants ça devient malheureux quand même mais bon.

Merci en tout cas

-----  
Par sophie75

essayez aussi de passer par le médiateur de la république pour trouver un terrain d'entente avec l'ex de votre conjoint